

Nombre de conseillers titulaires : 169

Nombre de conseillers présents : 118

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre d'absents excusés : 31

- FINANCES

• Avenant sur convention Maison du Potier

Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte l'avenant n° 1 de la convention passée avec l'association Maison du Potier.

• Demande de garantie d'emprunt par Immobilière Podeliha – Commune déléguée du Puset Doré
Le Conseil Municipal, à la majorité, accorde la garantie de Montrevault-sur-Èvre à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 410 000 € souscrit par Immobilière Podeliha dans le cadre du financement de l'opération de construction de cinq logements locatifs rue des Varennes sur la commune déléguée du Puset Doré.

• Demande de garantie d'emprunt par Sèvre Loire Habitat – Commune déléguée de Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal, à la majorité, accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 538 000 € souscrit par Sèvre Loire Habitat dans le cadre du financement de l'opération de construction de huit logements locatifs rue du Pin – Le Clos St Michel sur la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges.

- AFFAIRES SCOLAIRES

• Contribution financière pour la scolarité d'enfants du territoire

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de participer aux frais de scolarité de trois enfants domiciliés sur le territoire de Montrevault-sur-Èvre pour un montant de 418 € pour la commune de Saint Julien de Concelles et 1 265,90 € pour la commune de la Boissière du Doré.

• Convention de mise à disposition de locaux scolaires pour les Temps d'Activités Péri-éducatif

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir pour permettre la mise à disposition de locaux auprès de Montrevault-sur-Èvre pour les TAP.

• Transport scolaire – Convention avec Mauges Communauté

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver le contenu de la convention avec Mauges Communauté.

- TECHNIQUE

• Convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière RD 752 avec le Département

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière RD 752 entre le Département de Maine-et-Loire et Montrevault-sur-Èvre pour la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart.

• Transfert de compétence optionnelle « éclairage public » de la Communauté Candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEML

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de l'« éclairage public ».

• Fonds de concours au SIEML – Travaux d'effacement de réseaux – Commune déléguée du Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide de verser un fonds de concours de 20 % au profit du SIEML pour l'opération effectuée rue des Tisserands pour la commune déléguée du Fief-Sauvin pour un montant de 29 738,42 € HT

concernant des opérations d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public,

- accepte la dépense d'un montant de 36 468,93 € TTC pour les travaux de génie civil télécommunications effectués par Orange.

• Fonds de concours au SIEML – Opérations de réparation du réseau de l'éclairage public – Commune déléguée de Saint Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération effectuée rue de la Mairie pour la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges pour un montant de 579,21 € concernant des travaux de remplacement sur une armoire de commande.

- COMMANDE PUBLIQUE

• Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie de l'avenue du Parc à St-Pierre-Mt – Avenant au marché

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie de l'avenue du Parc, d'un montant de 7 400 € HT portant le montant du marché à 13 700 € HT et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.

- RESSOURCES HUMAINES

• Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'association de l'école de musique du Val d'Èvre

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte les conditions de mise à disposition d'un agent communal à l'association de l'école de musique du Val d'Èvre pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 comme stipulée dans la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

• Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2016, à temps non complet (au maximum 10/20ème) et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

• Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2016 à temps non complet (17.25/35ème), et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

• Modification du tableau des effectifs – Création de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer deux postes d'adjoint technique de 2ème classe, pour accroissement temporaire d'activité :

- un poste à temps non complet (25/35ème) à compter du 22 août 2016 correspondant à un emploi de responsable restauration scolaire et gestion de la salle polyvalente,

- un poste à temps non complet (20/35ème) à compter du 29 août 2016 correspondant à un emploi d'agent polyvalent (entretien et restauration scolaire) et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

• Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de technicien paramédical dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un poste de technicien paramédical pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2016 à temps non complet (15/35ème) et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

• Modification du tableau des effectifs – Création de deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe (ou technique selon la qualification), pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- un poste à temps non complet (5/35ème) pour la pause méridienne,
- un poste à temps non complet (20/35ème) pour l'animation en périscolaire et pause méridienne et l'entretien de locaux et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

- Modification du tableau des effectifs – Création de deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal , à la majorité, décide de créer deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- un poste à temps non complet (3/35ème) pour la périscolaire,
- un poste à temps non complet (4.50/35ème) pour la pause méridienne et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

- Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal , à la majorité, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet (7,50/35ème) à compter du 25 août 2016 et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

- Recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E.

Le Conseil Municipal , à la majorité, accepte le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions de volante au sein du service proximité à temps non complet à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 9 mois à compter du 13 septembre 2016.

- Signature du contrat d'adhésion Pôle Emploi (assurance chômage)

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal, à la majorité, à signer le nouveau contrat d'adhésion à l'assurance chômage à effet du 1^{er} janvier 2016.

- Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

Le Conseil Municipal , à la majorité, accepte les termes de la convention à intervenir pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

- COMMUNICATION

- Choix du nom du magazine mensuel de Montrevault-sur-Èvre

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés par le Conseil Municipal, le nom retenu pour le magazine mensuel de Montrevault-sur-Èvre est : **L'Écho de Montrevault-sur-Èvre**.

- URBANISME

- Arrêt du projet de plan de zonage assainissement

Le Conseil Municipal , à la majorité, arrête le projet de plan de zonage assainissement et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour que ce document soit soumis à enquête publique.

- Procédure d'enquête publique unique pour le projet de PLU et de plan de zonage assainissement

Le Conseil Municipal , à la majorité, accepte le principe de l'organisation d'une enquête publique unique pour les projets de Plan Local d'Urbanisme et de plan de zonage assainissement et charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour l'organisation de cette enquête publique.

- Acquisition d'une parcelle par préemption de la SAFER – Commune déléguée du Puset Doré

Le Conseil Municipal , à la majorité, décide de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption pour le compte de Montrevault-sur-Èvre à l'occasion de la cession de parcelle E 1682.

- Acquisition de parcelles en déshérence sur la commune déléguée du Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal , à la majorité, décide d'acquérir les parcelles WH 60 et 61 d'une contenance de 795 m² au prix de 3 € le m², soit un total de 2 385 €.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Contrat de vente de coupe de bois – Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal , à la majorité, accepte le prix de vente de coupe de bois sur pieds à 2 500 € l'hectare, travaux effectués par la société SÉCHER.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 26 septembre 2016